



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-63**

**ASSAINISSEMENT**

**3 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE**

**Nombre de présents : (40)**

**Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (5)**

**CARPF :** Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)  
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)  
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## ASSAINISSEMENT

### 3 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le 26 juin 2015, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION portant sur une mission de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE.

Le 07 mars 2018, un premier avenant a été passé afin de transférer les prestations à une nouvelle entité juridique de BUREAU VERITAS en raison d'une restructuration interne. L'avenant n'a pas eu d'impact financier sur le marché public.

Au cours de l'année 2020, la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a causé des difficultés techniques dans la réalisation des prestations. Par ailleurs, l'allongement de la durée du chantier relatif à l'extension de la station de dépollution amène à prolonger les prestations de contrôle technique. Le présent avenant a donc pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions relatives à certaines prestations du marché. Les autres prestations sont réputées demeurer inchangées et s'appliquent conformément aux dispositions du marché initial.

Les prestations supplémentaires portent notamment sur des visites de chantier et sur l'allongement de la durée des travaux.

L'avenant rendu nécessaire a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des prestations : 152 070,00 € ;
- Montant HT de l'avenant : 54 960,00 € ;
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : 36,14 % ;
- Nouveau montant HT du marché : 207 030,00 €.

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 mai 2021.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

**Vu** l'avenant n° 2 relatif au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE,

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17 mai 2021,

## ASSAINISSEMENT

### 3 – Signature de l'avenant n° 2 au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500)

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 2 relatif au marché public de contrôle technique pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE,
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 2 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 36,14 %,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.